

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 03 JUILLET 2024 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 3 juillet, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 25 juin 2024

Présents : (24)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Gerard SERER, Daniel SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (30)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Guillaume CRÉPIN à Alain PROT

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Catherine LHÉRITIER à Philippe GOUET

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Philippe MASSON

Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER

Geneviève GALLAND à Bernard PILLEFER

Bernard ESPUGNA à Jean-Claude THUILLIER

Marc ANGENAULT à Claude BORDIER

Christophe DUVEAUX à Gérard SERER

Jean-Claude GAUTHIER à Daniel SANS- CHAGRIN

Patrick MICHAUD à Thierry BRUNET

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

La **Présidente** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint (35 votants, dont 12 pouvoirs). Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Hubert AZEMARD** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 7 projets de délibérations sont proposés.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation des procès-verbaux et bilan des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation de compétence

1/ Bilan sur les décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Par délibération du 28 novembre 2023, la Présidente du Syndicat a reçu délégation du Conseil syndical pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues, lorsque les crédits sont prévus au budget, et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du Syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont le Syndicat est membre.

Aucune décision n'a été prise depuis le 30 mai 2024.

2/ Approbation des procès-verbaux des Conseils syndicaux du 13 mars 2024 et du 30 mai 2024.

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des Conseils syndicaux du 13 mars 2024 et du 30 mai 2024. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n°1 : Évolution des statuts du SMO

La Présidente précise que les actions accessibles aux membres via une adhésion à la compétence Smart sont différentes des actions accessibles à tous les membres. Il s'agit de la mise en œuvre d'une compétence facultative du SMO.

Olivier LEGROS indique qu'aujourd'hui le Syndicat rentre dans la mise en œuvre d'éléments structurants pour le Smart, alors que jusqu'à présent, il s'agissait d'expérimentations et d'élaboration du schéma directeur stratégique. La présentation comporte les premières déclinaisons concrètes, opérationnelles, de la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Avec cette présentation, l'idée est de contextualiser les choses avant de soumettre au vote une délibération. Ont été créés trois axes et quatorze actions qui ont été approuvés à l'unanimité par le conseil syndical le 4 avril 2023. Il s'agit du schéma directeur Smart Val de Loire.

L'enjeu pour le SMO est d'être :

- Acteur de la sensibilisation et de l'acculturation du territoire.
- Acteur du déploiement de projets. L'axe deux est l'axe le plus concret et celui qui représente les budgets de fonctionnement et d'investissement les plus significatifs.
- Acteur de la mutualisation. Cet axe consiste à permettre des synergies au niveau de notre territoire, mais également, potentiellement, au niveau régional, avec pourquoi pas des centrales d'achat régionales, voire nationales.

Le schéma distingue les membres, désormais appelés les membres fondateurs, mais aussi de nouveaux membres appelés les membres associés.

Adhérer à la compétence smart veut dire avoir accès à l'ensemble des services et des missions qui sont encadrées de rouge. Par exemple, si vous êtes une communauté de communes, un département ou une région, si vous voulez, dans le cadre de vos missions de service public, connecter des objets et utiliser le réseau que l'on va déployer, vous devrez avoir adhéré à la compétence facultative Smart.

En revanche, si vous êtes indécis aujourd'hui ou si vous attendez une opportunité, vous aurez quand même accès à un certain nombre de services. Vous pourrez par exemple bénéficier de tous les retours d'expérience de ceux qui sont déjà partis, et vous pourrez également bénéficier de l'animation que l'on va faire autour de ces sujets.

Il y a des choses qui nécessitent une adhésion à la compétence facultative et d'autres qui sont accessibles à tous les membres que vous êtes, même si, pour le moment, le sujet du Smart n'est pas encore à maturité chez vous.

Pierre SOLON demande si une commune appartenant à un EPCI peut-il faire directement la demande de convention, ou l'EPCI doit-il d'abord délibérer ?

Olivier LEGROS précise que les deux seront nécessaires. Il faut que l'EPCI délibère et adhère pour pouvoir déployer au moins une ou deux Gateways. Il n'est pas demandé de déployer sur l'intégralité de son territoire, mais au moins de déployer des antennes pour servir les besoins des communes en question. La commune pourra également adhérer pour bénéficier des services de connectivité en tant que membre associé.

La **Présidente** indique que le principe est le même : département, région et EPCI. Effectivement, il y a la possibilité que la commune adhère à condition que la communauté de commune ait adhéré avant.

Olivier LEGROS explique que seule l'adhésion de la communauté de communes est le déclencheur d'un certain nombre de déploiements sur le territoire. C'est le prérequis, sinon il n'y a pas de services. En revanche, la commune peut adhérer pour pouvoir connecter ses objets au réseau qui aurait été co-investi et cofinancé par la communauté de communes.

Daniel SANS-CHAGRIN demande s'il est prévu de présenter ce programme Smart devant les EPCI directement ?

La **Présidente** indique qu'il est prévu de faire une tournée de tous les EPCI, comme cela avait été fait au moment du déploiement de la fibre. Ce sujet sera abordé en fin de présentation.

Olivier LEGROS explique que concernant les services des EPCI, le Syndicat a pris l'initiative d'organiser des visioconférences avec les Directions Générales des Services de toutes les communautés de communes. Toutes n'ont pas répondu présentes, mais elles ont toutes été sollicitées. Cinq séances de visioconférence sont organisées. Deux sont prévues demain et s'inscrivent donc dans la continuité du Conseil syndical, et deux autres en septembre notamment. L'enjeu est de sensibiliser les Directions Générales des Services, les DGA des structures membres, à cette évolution. Un certain nombre de communautés de communes se sont inscrites.

Marc LEPRINCE précise qu'il assistera à la présentation prévue demain. Il demande si Cela a été envoyé aux DGS ?

Olivier LEGROS indique que oui. En tout cas, la précaution a été prise d'informer les structures membres sur cette évolution.

Trois catégories d'utilisateurs potentiels des services Smart sont à distinguer. Il y a les membres fondateurs, les communautés de communes, les départements et la région. Il y a les membres associés. Ce sont des structures publiques qui vont être naturellement intéressées par l'utilisation des services par exemple les syndicats d'énergie, aux syndicats d'eau potable (qui continuent d'exister même si la compétence devient de plus en plus communautaire), aux syndicats de traitement des déchets, aux syndicats de bassin, notamment parce qu'on a un partenariat avec le NEC sur un certain nombre de dispositifs et d'objets connectés. Et enfin, il y a les autres clients, qui peuvent être des structures privées, des coopératives agricoles, des entreprises, des sociétés délégataires qui interviennent dans le cadre de missions de service public.

Pour adhérer, les membres fondateurs et les membres associés, signeront des conventions de prestation de service, et elles seront différentes selon que vous êtes membre fondateur ou membre associé. Des contrats seront aussi nécessaires. Il s'agit d'un SPIC, un Service Public Industriel et Commercial, en tout point similaire à ce qui est fait sur le WiFi aujourd'hui.

La convention de prestation de service est une convention que les Anglo-saxons appellent convention « in house ». Son intérêt majeur est que cela permet aux membres fondateurs et aux membres associés de pouvoir utiliser les services Smart sans mise en concurrence. C'est le principe d'une convention dite « in house » : on est chez soi. Il s'agissait d'un point de vigilance. En effet, cela est remonté lors d'échanges avec des communautés de communes. Le code des marchés publics aurait imposé de mettre le syndicat en concurrence avec d'autres prestataires privés, et cela permet donc de s'affranchir de cette étape qui aurait pu être au détriment de l'effort de mutualisation que le Syndicat veut porter.

Aujourd'hui, une contribution à l'investissement n'est demandée qu'aux membres fondateurs. Une proposition a été faite, mais elle n'est pas encore stabilisée. Des discussions ont débuté avec la région et avec les départements mais pas encore avec les EPCI. L'idée est de faire porter un tiers de

l'investissement à la région, un tiers aux départements, et un tiers aux EPCI. Il s'agit de la proposition initiale du Syndicat. En octobre, une décision sera prise.

Pour les EPCI, il y a la possibilité de ne pas déclencher l'investissement, ou de le déclencher uniquement sur une partie du territoire. Si l'ensemble des communes ne sont pas intéressées, la décision de l'EPCI peut être de participer au financement uniquement des équipements réseaux nécessaires sur la portion du territoire qui est intéressée.

Il n'est pas demandé aux membres associés de contribuer aux investissements, mais le Syndicat leur demande une contribution au fonctionnement. Il n'est pas demandé non plus aux clients du SPIC de participer à l'investissement, afin qu'ils ne se sentent pas copropriétaires de l'infrastructure déployée. En matière de fonctionnement, il y a des différences entre les membres fondateurs et les membres associés. Ce point sera un des objets des conventions qui seront soumises à délibération en octobre soit un accroissement temporaire de l'adhésion au SMO pour tous les membres. L'hypothèse est qu'une augmentation de cotisation sera proposée pour l'ensemble des membres pendant quelques années uniquement. Il y a besoin d'un amorçage, mais un retour à la normale sera fait en 2028 ou 2029.

La Présidente apporte une précision sur le côté budgétaire, : cette augmentation représente à peu près 3 000 euros par an et par collègue. Le million d'euros de fonctionnement requis par le smart en vitesse de croisière ne constituera pas une dépense de fonctionnement supplémentaire. Il y aura un glissement des crédits aujourd'hui mobilisés pour le fonctionnement de l'activité fibre ou wifi qui vont aller en diminuant vers le fonctionnement de l'activité Smart. Cette précision est importante.

Olivier LEGROS précise que pour les membres associés et les clients du SPIC, il y aura un abonnement annuel qui sera déterminé en fonction de l'usage uniquement, et il y aura un service de connectivité. En résumé, seuls les membres fondateurs participeront à l'investissement, à hauteur de ce qui aura été inscrit dans les conventions qui seront délibérées en octobre, et en matière de fonctionnement, un accroissement temporaire de l'adhésion va permettre de contribuer à l'amorçage.

L'investissement ne donne pas lieu à des recettes, il nécessite une subvention d'équipement, alors qu'en revanche, le fonctionnement a vocation à être équilibré par les recettes de la commercialisation du service et il y a juste un besoin d'un amorçage relativement modeste pendant les quatre ou cinq premières années.

La Présidente précise que le sujet a été travaillé en bureau et amendé suivant les remarques de chacun, de façon à faire cette présentation ce matin.

Olivier LEGROS indique que l'objectif était de mettre en perspective l'ensemble des évolutions avec un calendrier. La proposition faite aujourd'hui est une évolution des statuts et du règlement intérieur, de manière à avoir des règles pour accueillir les nouveaux membres, notamment ceux qu'on appelle les membres associés, qui sont de futurs adhérents au syndicat, mais uniquement sur la compétence Smart. Les nouveaux adhérents ne participeront pas à la gouvernance du syndicat. En revanche, une commission dédiée sera créée pour ces nouveaux adhérents. Il s'agit de la commission des territoires durables et connectés.

Une présentation du catalogue des services dans sa première version sera ensuite réalisée.

La Présidente précise que ce document n'est pas arrêté.

Olivier LEGROS indique que lors du prochain Conseil syndical, l'idée est que le conseil régional et les conseils départementaux inscrivent ce sujet à l'ordre du jour des sessions ou commissions permanentes d'automne, afin que les structures délibèrent simultanément. C'est important que ces structures donnent un signal en adhérant au projet et en acceptant de cofinancer les investissements. C'est pour cela que leur implication est précisée de manière assez précoce. Libre à chaque EPCI de délibérer au fil de l'eau en fonction de sa maturité sur le sujet. Par exemple, sur la communauté de

communes Chinon Vienne et Loire, où le déploiement des Gateways va débiter sous l'impulsion du syndicat d'énergie, il est évident que la régularisation de cet investissement à travers une convention d'adhésion a du sens assez rapidement. Sur d'autres territoires où les déploiements sont partiels, cela pourra se faire un peu plus tard.

Ensuite, un élément clé que le Syndicat a souhaité mettre en évidence aujourd'hui est les trop-perçus sur le projet très haut débit, à la fois pour la région, pour les départements et pour les EPCI. L'idée est de commencer à régulariser le remboursement de ces trop-perçus dès octobre prochain pour la région et les départements. Pour les EPCI, l'objectif est d'être prêts en octobre, mais il y a un peu de travail pour déterminer la répartition par EPCI. Pour la région et les départements, l'enjeu est de clarifier le montant de ce trop-perçu et l'échéancier de remboursement, de manière également à dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements sur le Smart.

Enfin, la prochaine étape consistera à se doter d'un prestataire qui va permettre d'aller au-delà de ce que le marché d'expérimentation permet aujourd'hui. Actuellement, avec le marché d'expérimentation, le Syndicat va peut-être déployer vingt ou vingt-cinq antennes (parmi les plus gros déploiements, Chinon Vienne et Loire), mais l'idée est d'être en capacité d'accompagner les besoins dans la globalité et dans la durée, et pour cela, un marché nouveau est nécessaire, puisque le marché d'expérimentations ne permet pas d'aller au-delà de 210 000 euros d'investissements.

Henry LEMAIGNEN ne comprend pas où situer la commune dans la présentation. Les EPCI investissent dans le réseau et les communes investissent dans les objets connectés. Pendant deux ans, sur le site pilote de Bauzy, c'est le SMO qui finance le fonctionnement, mais au bout de deux ans, une discussion doit être menée pour savoir qui va le financer. La commune est plutôt membre associé ?

Olivier LEGROS indique que cette présentation décrit les actions jusqu'à la fin de l'année 2024, et le prérequis pour que les communes puissent adhérer est que les communautés de communes aient elles-mêmes adhéré. Si l'échéancier allait au-delà de 2024, l'adhésion des membres associés que sont les communes ou les syndicats d'eau aurait été notée.

Henry LEMAIGNEN en déduit qu'une commune est un membre associé.

Olivier LEGROS précise que les communes seront potentiellement membres associés.

Aurélié BOISSIER indique que la commune aura le choix de devenir membre associé et de bénéficier de tarifs et d'une convention de prestation de services qui lui permettra d'éviter la mise en concurrence et les contraintes d'un marché public, mais elle pourra aussi, si elle n'a que quelques objets connectés, être simplement cliente du SPIC. Ce sera une solution simple pour bénéficier du service. Ce sera un peu au cas par cas, vraisemblablement en fonction du volume d'objets connectés que mettra en œuvre la commune. Une grosse commune aura vraisemblablement intérêt à devenir membre associé. Une petite commune, cela se discutera au cas par cas.

Olivier LEGROS demande s'il y a des questions.

La Présidente indique qu'il n'y a pas d'intervention. Le Conseil peut donc voter. C'est un moment important de notre syndicat, puisque les statuts évoluent avec cette compétence facultative du Smart. Le Président PILLEFER le disait très souvent : après le déploiement de la fibre, il y aura les usages. Nous y sommes. Et pour pouvoir gérer ces usages, les statuts doivent évoluer. Donc, l'évolution des statuts est soumise au vote l'évolution avec :

- La création d'une compétence facultative Smart,
- L'ouverture du syndicat à de nouveaux membres, dits membres associés,
- La création d'une commission des territoires durables et connectés où ces nouveaux membres pourront travailler avec les membres fondateurs.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Évolution du règlement intérieur du SMO

La Présidente indique que l'évolution concerne le fonctionnement de la commission des territoires durables et connectés qui sera présidée par la Présidente du syndicat, et sera composée de tous les membres fondateurs et associés ayant adhéré à la compétence Smart et signé une convention de prestation de services Smart Val de Loire. Chaque membre de cette commission dispose d'une voix. La commission émet un avis transmis au Conseil syndical pour toute décision concernant l'exercice des services numériques et leurs conditions de fourniture, et se prononce sans condition de quorum à la majorité qualifiée des deux tiers des membres représentés. L'article 16 du projet de règlement intérieur détaille ces modalités.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Décision modificative N°1 du budget 2024

La Présidente indique que cette décision modificative concerne le budget principal. Il s'agit d'un ajustement de crédit de 438 euros. Sur le budget annexe du WiFi public Val de Loire, il s'agit de réintégrer dans le patrimoine du syndicat les bornes WiFi qui ont été déployées en 2023 par le délégataire Val de Loire Fibre (dépenses et recettes d'investissements à hauteur de 55 517,68 euros). Par ailleurs afin de poursuivre le déploiement du réseau WiFi public en 2024, il apparaît nécessaire d'effectuer un virement entre le chapitre 20 en compte 2031 et le chapitre 21 en compte 2153, à hauteur de 28 000 euros. Rien de particulier et rien de très important par rapport au budget.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Olivier LEGROS précise qu'une feuille d'émergence va circuler.

Délibération n°4 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

La Présidente indique que pour le budget principal, le total de l'AP/CP Smart atteint 487 811 €. Les CP 2024 s'élèvent à 166000 €. Ces éléments ne sont pas modifiés.

Sur le budget annexe THD, le total de l'AP/CP Déploiement du FttH-41 atteint 25 350 085 €. Les CP 2024 s'élèvent à 11 588 692 €. Sur le budget annexe THD également, le total de l'AP/CP Déploiement du FttH-37 atteint 27 427 143 €. Les CP 2024 s'élèvent à 12 554 416 €. Ces éléments ne sont pas modifiés

Les modifications suivantes sont en revanche apportées au budget annexe Wifi Public Val de Loire :

-Le total de l'AP/CP "Déploiement du réseau wifi-41" atteint 559 193 €.

Les CP 2024 s'élèvent à 43 647 €. La répartition par chapitre des crédits est désormais la suivante (4 500 € chapitre 20 et 39 147 € chapitre 21).

-Le total de l'AP/CP 2019-2 "Déploiement du réseau wifi-37" atteint 536 794 €.

Les CP 2024 s'élèvent à 58 353 €. La répartition par chapitre des crédits est désormais la suivante (4 353 € chapitre 20 et 54 000 € chapitre 21).

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Recrutement d'un contrat d'apprentissage Smart

Olivier LEGROS invite les agents du SMO à quitter la séance pendant les délibérations n° 5 et 6.

La Présidente indique que dans le but d'apporter un renfort à Aboubakar Diakhaby, chef de projet Données et infrastructures Big Data au sein des services du SMO, il est proposé de recruter une personne en contrat d'apprentissage. À noter que budgétairement, ce sera neutre, puisque le Syndicat va bénéficier d'une subvention de la Banque des Territoires sur le projet PrevizO. Ce recrutement paraît indispensable pour mener à bien le projet. Ce contrat est limité dans le temps puisque sa durée est de une ou deux années. Le projet pourra être suivi dans les meilleures conditions techniques et humaines et l'accompagnement des membres du syndicat sera facilité.

Chaque projet demande beaucoup d'investissement sur la partie création. Ensuite, sur le fonctionnement, cela sera plus simple, mais il va y avoir un travail important de mise en place et de déploiement. Il nous paraît donc indispensable, à la demande du directeur, d'avoir ce recrutement complémentaire.

Olivier LEGROS indique que l'idée est de pouvoir gérer l'ensemble des expérimentations en cours. Les choses concrètes commencent : quelles sont les données que le Syndicat collecte et comment les injecter dans les systèmes d'information des partenaires? Par exemple, pour le cas de l'éclairage public à Chinon, ou celui de l'eau potable sur des communes comme Marolles, dans l'agglomération de Blois, les discussions avec le service des eaux de l'agglomération permettent de voir comment les données vont être collectées par les compteurs communicants dans leur système d'information, en lien avec les grosses entreprises qui peuvent être la Saur ou Véolia dans le domaine de l'eau, ou le Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire, qui a des besoins pour exploiter son réseau d'éclairage public.

Chaque projet mérite des cahiers des charges, des tests, des validations et cet apprenti(e) va nous permettre d'accroître notre capacité et nos compétences sur ce sujet. Comme l'a dit Sylvie GINER, le Syndicat a été lauréat, en partenariat avec la Région et avec le NEC et avec la métropole de Tours d'un projet qui s'appelle PrevizO, sur lequel le temps homme a été valorisé (des ressources humaines). Les subventions vont contribuer assez largement au financement de ce poste d'apprentissage.

L'enjeu est d'envoyer les données vers une intelligence artificielle qualifiée de frugale, car elle a été conçue de manière simple et relativement économe en ressources énergétiques. L'idée est de faire en sorte que ce soit l'apprenti(e), sous pilotage de l'équipe en place, qui puisse réaliser les actions inhérentes à ce projet.

Des candidats ont déjà été identifiés auprès des universités ou des écoles d'ingénieurs. Cinq entretiens ont été planifiés. L'appel à candidatures a été anticipé et a déjà été publié de manière à avoir le choix en cette période où les candidats doivent se décider. C'est la bonne période pour recruter des apprentis

Delphine BENASSY demande si le type de Master identifié est présent en région et dans quels établissements d'enseignement supérieur?

Olivier LEGROS précise que certains candidats viennent du Master Data Science for Societal Challenges basé à Blois qui dépend de l'université de Tours. Il y a aussi des étudiants tourangeaux qui sont inscrits dans une école d'ingénieurs à Lyon. Mais que cela soit au niveau des études ou du domicile, les candidats identifiés ont tous un ancrage régional. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Delphine BENASSY répond par l'affirmative et souhaitait savoir s'il existait dans la Région des formations correspondants aux besoins.

Olivier LEGROS indique que oui. Des liens ont été conservés notamment avec le Master Data de Blois notamment parce que l'un de nos agents, Aboubakar DIAKHABY, a suivi ce cursus avant d'intégrer l'équipe du SMO.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation prévoyance

La Présidente : Le coût annuel est estimé à 924 €.

Olivier LEGROS précise que la prévoyance concerne les agents qui se retrouvent en longue maladie, de plus de trois mois. Aujourd'hui, la conséquence est qu'ils passent à mi-traitement, aussi bien au niveau de leur traitement de base ou de leur régime indemnitaire. L'idée est de leur apporter une solution économiquement intéressante pour leur permettre de garantir au moins 90 ou 95 % de leurs revenus en cas de maladie significative.

Le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a négocié un contrat intéressant avec Intérieure sur la santé et avec Territoria Mutuelle sur la prévoyance. Le SMO est déjà adhérent au contrat Intérieure et un certain nombre d'agents ont souscrit à la proposition en matière de protection santé complémentaire. Dans ce cas, il s'agit d'adhérer à la prévoyance. Le bénéfice/coût est très favorable aux agents et au syndicat.

En effet, pour environ un coût annuel de 1 000€, cela permet aux agents d'avoir accès à une assurance contre les risques de la vie qui auraient pour conséquence de créer une absence supérieure à trois mois. Les agents seront sensibilisés sur l'importance de la prévoyance.

La Présidente précise qu'il n'y a aucune obligation d'adhésion.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Éric MARTELLIÈRE n'a pas pris part au vote, en tant que Président du CDG de Loir-et-Cher.

La Présidente invite les personnes qui s'étaient retirées à réintégrer la séance.

Délibération n° 7 : Catalogue de service Smart Val de Loire

La Présidente précise que ce catalogue n'est pas complet car il y a encore des points à déterminer. Mais les éléments principaux ont été travaillés et vont être présentés.

Olivier LEGROS explique qu'il paraît judicieux de délibérer aujourd'hui sur une version incomplète du catalogue. Les autres utilisateurs n'ont pas encore donné lieu à une valorisation de ce catalogue, mais cela paraît difficile de délibérer sur une compétence facultative sans que les élus puissent visualiser la traduction de cette compétence facultative.

Aurélié BOISSIER indique que cette délibération sur la première version de ce catalogue de services va permettre d'élaborer les premières conventions de prestations de services, car ce catalogue de services figure en annexe de toutes les conventions. Il est donc utile de délibérer en amont sur cette première version. Les catégories d'utilisateurs du futur service Smart ont été reprises, les membres fondateurs, les membres associés et les autres utilisateurs, ainsi que les modalités contractuelles que l'on vous a présentées précédemment : les conventions de prestations de services avec le catalogue de services en annexe pour les membres fondateurs et les membres associés. Pour les autres utilisateurs il s'agit d'un contrat classique avec des conditions générales d'utilisation et des conditions générales de vente mais cela viendra dans un deuxième temps. Pour proposer cette offre de services, il va falloir préparer un marché de généralisation Smart pour construire l'infrastructure.

Il s'agit d'une première version de ce catalogue, qui va vraisemblablement évoluer assez rapidement, notamment parce que la partie destinée aux autres utilisateurs n'est pour l'instant pas complétée.

Le catalogue se décline de la manière suivante : un abonnement annuel qui est constitué de frais annuels d'accès aux services. Pour les membres fondateurs, il n'y a pas de frais annuels d'accès aux services, puisque l'on considère que les membres fondateurs contribuent déjà à l'investissement. En revanche, les membres associés, les syndicats d'énergie, les syndicats des eaux, les éventuelles communes qui voudraient adhérer, se verront demander un abonnement annuel correspondant à un euro par an et par habitant avec un plafond maximum fixé à 1 000 €.

Ensuite, il y a le bloc qui concerne le service de connectivité. Il s'agit de l'accès au réseau LoRa, la transmission des données du capteur au cœur de réseau via la passerelle LoRa. Deux tarifs sont proposés. Un tarif par an et par capteur. Le cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau des autres cas d'usage a été distingué car en termes de télérelève des compteurs d'eau, les volumes sont importants, ce qui fait que cela peut justifier un tarif moindre. 4,20 € par an et par capteur pour la télérelève des compteurs et à 4,80 pour les autres cas d'usage, où il y a beaucoup moins de capteurs, en termes de parc déployé. Il y a aussi un enjeu de bien dimensionner ce tarif puisque le modèle économique global du projet Smart va beaucoup s'appuyer sur le cas d'usage de la télérelève des compteurs. Si le Syndicat veut être concurrentiel sur ce sujet, il faut un tarif attractif.

Olivier LEGROS précise que pour la fixation des montants, le Syndicat s'est inspiré du contexte existant, notamment des territoires qui ont commencé avant le Syndicat, comme le Finistère, le Berry, qui travaille également sur un catalogue de services, le département de la Loire, à Saint-Étienne, qui est un peu précurseur sur ces sujets et qui a déjà délibéré sur un catalogue il y a longtemps, Manche Numérique, qui a un catalogue de services. Il est important de tester le modèle avec les grands acteurs que sont les acteurs de l'eau comme Véolia et la Saur, que le Syndicat a rencontrés. L'approche du Syndicat doit permettre à tous de continuer à exercer leurs missions, que ce soit en régie ou en délégation de service public. Le catalogue proposé aujourd'hui est suffisamment attractif pour qu'il y ait un intérêt à utiliser les réseaux du SMO plutôt qu'un réseau privatif ou externe. Il est suffisamment valorisé de manière à permettre des recettes significatives et à limiter les besoins de contribution publique, voire à ne plus en avoir du tout à terme.

Hubert AZEMARD demande où sont les coûts d'installation des capteurs ?

Olivier LEGROS indique qu'ils n'ont pas été valorisés car ils sont à la charge des utilisateurs (communes, Syndicats d'eau, etc..). Aujourd'hui, le modèle qui prévaut, est que pour le déploiement des objets connectés, ce sont des marchés qui seront de la responsabilité des clients que peuvent être les communautés de communes, les communes, les syndicats d'eau ou d'énergie. Le Syndicat n'a

pas vocation à avoir un catalogue d'acquisition d'objets connectés ni d'installations. Il faudra peut-être nuancer cela, car, par exemple, le Berry qui avance d'une façon à peu près similaire à celle du Syndicat, sur ce sujet, une offre de mise à disposition d'objets connectés a été proposée. Cela ne correspond pas à la stratégie de départ du SMO, mais cela pourrait changer si telle est la demande des utilisateurs.

Régis SOYER trouve qu'il n'y a pas beaucoup de delta entre les compteurs d'eau et les autres cas d'usage, entre 4,2 et 4,8, alors que l'on sait que les compteurs d'eau, on va y aller en très grand nombre, par milliers. Est-ce que les autres ne sont pas assez chers ? Je ne sais pas quelle est l'expérience des autres communes, si on est dans ces prix d'abonnement.

Olivier LEGROS indique qu'une recherche marketing a été faite afin de définir le plus petit prix acceptable. Un des enjeux de la commission des territoires durables et connectés est d'aborder des sujets de cette nature, de déclencher des benchmarks et d'avoir des éléments extérieurs. Aujourd'hui, l'AMO a conseillé le Syndicat et le SMO s'est inspiré de l'analyse des catalogues existants. Le prix paraît à la fois attractif et de nature à financer le fonctionnement du service.

Aurélié BOISSIER indique que les futurs tarifs dédiés aux autres utilisateurs seront plus élevés. Il a été considéré que les membres fondateurs et les membres associés bénéficient de tarifs préférentiels par rapport à la politique tarifaire que le Syndicat va être amené à mettre en œuvre pour les autres utilisateurs. Une présentation de la version complète de ce catalogue sera faite à l'occasion d'une autre session.

Pour poursuivre sur la présentation du catalogue, une partie concerne la visualisation des données. Il s'agit de data visualisation, qui est optionnelle. L'utilisateur peut simplement souhaiter de la collecte de données, parce qu'il a son propre outil ou son outil professionnel. Pour autant, dans l'esprit de proposer un service complet, on a proposé un service de data visualisation et de croisements de données des capteurs installés, à 9,60 € par an et par capteur.

Hubert AZEMARD demande si ces données restent propriété du SMO, avec ces prix-là ?

Olivier LEGROS indique que l'organisme chargé de la mission de service public conserve la propriété et la maîtrise des données et les met à disposition de son prestataire. Si vous avez un marché de sous-traitance avec Véolia, voire une délégation de service public, ils auront besoin des index de compteurs d'eau, voire des alarmes que remontent les compteurs, s'ils exploitent aussi le réseau. Il s'agit de cas par cas, en fonction des marchés que chaque structure membre a créé avec son prestataire. Mais l'enjeu est bien de stocker ces données au Syndicat, de les sécuriser et de les fiabiliser.

Au-delà des contrats qui peuvent changer avec tel ou tel prestataire, il s'agit aussi de ne pas avoir besoin de racheter des données. L'idée est de faire en sorte qu'elles restent à votre disposition et que vous soyez destinataires de ces données. Le système permet d'organiser un double flux, c'est-à-dire que les données que l'on collecte arrivent dans des serveurs, dans ce que l'on appelle des lacs de données, et chacun vient puiser les données dont il a besoin pour faire son métier. Le maître d'ouvrage va chercher des données consolidées et l'exploitant des données techniques, sur les alarmes quotidiennes, etc...

La Présidente indique que cela représente un réel enjeu et c'est ce qui permet aux collectivités d'être plus fortes par rapport aux prestataires, de ne pas être dépendantes du prestataire par rapport aux données.

Olivier LEGROS précise avoir rappelé ce point lors de rencontres avec Véolia et la Saur. L'idée est de créer un réseau fiable, mais qui soit multi clients et multi usages, alors que ces acteurs, quand ils déploient un réseau, le rendent bien souvent mono client et mono usage.

Régis SOYER souhaite savoir si des acteurs ont une offre équivalente ?

Olivier LEGROS indique qu'il existe des offres similaires. Par exemple, Véolia a un système qui s'appelle Birdz. Pour autant, le Syndicat ne les a pas du tout sentis hostiles à ce changement de paradigme. Au contraire, ça les affranchit d'avoir à déployer ces réseaux et à les garder si la collectivité décide de changer de prestataire. Ils se retrouveraient avec des antennes dont ils ne sauraient plus quoi faire. Ça les arrange que l'on déploie un réseau public neutre qui va transcender les clients et les usages.

Régis SOYER indique que peu importe que ça les arrange ou non car ils feront avec.

Olivier LEGROS précise faire référence aux échanges que le Syndicat a eu avec la Saur et Véolia. Par exemple, cet après-midi, le Syndicat va rencontrer les élus et les services de la communauté de communes du Lochois pour parler des relevés de compteurs d'eau et voir si le dispositif qu'envisage la communauté de communes est compatible avec notre réseau.

Aurélié BOISSIER termine en présentant 3 autres prestations proposées dans le catalogue de services:

- Un volet formation, parce qu'il faudra accompagner la mise en place de la plate-forme de visualisation de données par de la formation des élus et des agents,
- Une prestation d'AMO qui peut permettre à la collectivité d'être accompagnée dans l'élaboration de son projet Smart,
- Un prestation de développement informatique, parce qu'il peut y avoir nécessité de développer des API pour connecter le système de collecte avec des outils métiers propres à l'utilisateur (par exemple aux syndicats des eaux ou aux syndicats d'énergie). Cela paraissait utile dans cette première version de pouvoir d'ores et déjà proposer cette prestation.

Olivier LEGROS indique que pour réaliser toutes ces prestations, le Syndicat dispose de plusieurs sources de capacités de réalisation : les agents du SMO car ils sont en capacité d'aller faire de la formation et d'aller assister les utilisateurs dans la définition de leurs besoins; deux marchés dont un marché d'AMO qui, pour information, a été attribué hier. La CAO organisée hier a permis d'attribuer le futur marché d'AMO à un candidat qui s'appelle CapHornier. De plus, un marché de généralisation va être lancé d'ici la fin de l'année ce qui va permettre de déployer les Gateways notamment. C'est à travers ces trois sources de compétences et de savoir-faire que le Syndicat va pouvoir assurer les missions de services décrites précédemment. Tout l'enjeu est de savoir doser à quel moment le Syndicat a recours à ses propres ressources. La personne en contrat d'apprentissage va permettre d'accroître notre capacité à délivrer des services.

Henri LEMAIGNEN indique qu'il est écrit sur la partie visualisation « offre de transmission des données depuis le cœur de réseau vers une plate-forme applicative. » A-t-on accès aux données avec nos propres outils quand on paye les 4,80 € ?

Aurélié BOISSIER répond que ce service est inclus dans le tarif de connectivité.

La Présidente soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Point SMART

Aurélié BOISSIER souhaite donner de la visibilité pour les prochains mois sur les différents sujets. Il y a une phase de conventionnement qui concerne à la fois la régularisation du financement du THD et

les premières conventions de prestations de services avec le conseil régional et les conseils départementaux. Ces conventions sont envisagées pour cet automne. La présentation de ces conventions sera faite au Conseil syndical du mois d'octobre, puisque les conventions de prestations de services seront soumises au vote lors du Conseil syndical.

Puis, il y a la phase de délibérations des EPCI sur ces conventions de prestations de services, qui pourra se réaliser au fil de l'eau. Au fur et à mesure des rencontres avec les EPCI, ces conventions seront construites et les EPCI adhéreront au fur et à mesure à la compétence facultative en fonction de leurs besoins en termes de Smart.

Ensuite, il y a la phase de communication. Il s'agit de rencontres avec les EPCI, mais aussi d'une information en visioconférence auprès des services, dès les prochains jours, pour leur présenter l'offre de services Smart et travailler avec eux sur l'élaboration des conventions, en tout cas pour les premiers qui souhaiteraient s'engager.

En parallèle, une réflexion va être amorcée sur le marché de généralisation qui va permettre le déploiement à grande échelle. Avec le nouvel AMO, dont le marché va être notifié dans les prochains jours, un travail va commencer sur la typologie du marché, sur la procédure, sur la rédaction du DCE, de façon à pouvoir le publier d'ici la fin de l'année et à avoir une notification de ce marché au tout début de l'année 2025, et ainsi pouvoir enchaîner entre le marché d'expérimentation et le marché de généralisation pour poursuivre la construction de l'infrastructure.

Concernant les expérimentations, les sites pour lesquels l'infrastructure LoRa est déployée, la phase actuelle est la phase d'identification, de sélection des capteurs et de déploiement des capteurs, avec des échanges avec les communes et les structures ou les établissements concernés.

L'antenne LoRa de Marolles est en service depuis quelques jours, sur le territoire d'Agglopolys.

Le travail s'est beaucoup concentré sur le territoire de Chinon Vienne et Loire puisque dans le cadre de la convention qui a été présentée lors du dernier conseil syndical, l'objectif est un déploiement complet sur l'ensemble du territoire de Chinon, avec 24 Gateways programmées. Le travail s'est concentré sur la réalisation des études sur site. Une dizaine d'études a déjà été réalisées et deux à trois Gateways vont être déployées sur le territoire en juillet. L'objectif est le déploiement de la moitié, c'est-à-dire 12, d'ici à la fin de l'année. Sur la commune d'Azay-le-Rideau, les études sont en cours. Plusieurs points hauts potentiels sont actuellement examinés.

Philippe GOUET souhaite avoir quelques explications sur le stationnement intelligent et son fonctionnement.

Olivier LEGROS indique avoir mis en relation un prestataire avec les services départementaux. Une réunion va se tenir bientôt pour voir dans quelle mesure cela pourrait être intéressant d'expérimenter cela sur le parking de la cité administrative ou le parking souterrain du conseil départemental. Le modèle envisagé est d'expérimenter ces capteurs connectés pendant quelques mois et voir les résultats. L'idée est ensuite de les déplacer dans une autre commune où cela pourrait être testé. L'intérêt serait d'orienter les flux de données vers la plate-forme du Syndicat de manière à avoir une plate-forme unique pour plusieurs usages. C'est l'enjeu de la mutualisation. Cela pourrait intéresser les services départementaux, au moins dans le cadre d'une expérimentation.

Par ailleurs, le SMO va équiper le local mis à disposition du public par le Conseil départemental pour les Jeux Olympiques. Le Syndicat va équiper ce site d'un compteur connecté qui va mesurer la fréquentation de ce lieu.

Point Fibre

La Présidente rappelle qu'il reste encore des prises à déployer, notamment les prises complexes. Un comité de pilotage technique a eu lieu avec TDF. Un autre est prévu à la rentrée. Des dates sont déjà fixées pour faire le tour de toutes les communautés de communes de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire de façon à bien expliquer le processus des prises dites complexes, mais il est évident que 100 % du territoire sera couvert, habitat isolé compris.

Olivier LEGROS indique qu'en termes de déploiement, le cap des 320 000 foyers ou entreprises éligibles à la fibre a été dépassé. C'était l'objet de la célébration du 3 juin dernier au Domaine de Candé, sur la commune de Monts. Ce chiffre atteint 326 000 prises aujourd'hui. Le SMO continue de rendre raccordables environ 550 foyers ou entreprises chaque semaine. La cible réelle est estimée à 334 000. Il reste 8 000 à 9 000 prises à déployer. Le nombre de prises atteindra 334 000 à la fin de l'été.

L'objectif initial était de 342 000 prises. Ce chiffre a été défini suite à la réalisation d'études faites il y a plusieurs années. Au fur et à mesure que les déploiements se réalisent, l'objectif est ajusté. Actuellement, en termes d'avancement, on est plutôt autour de 97,5 % que de 95 %. Le chiffre initial de 342 000 prises a été maintenu parce qu'il est automatisé et c'est ce qui est écrit dans le fichier IPE qui sert de référence. Il est compliqué de modifier le processus qui permet d'afficher ces données.

Le taux de pénétration, c'est-à-dire le nombre de personnes éligibles qui ont réellement souscrit, est de 50 %. C'est-à-dire que 160 699 foyers ou entreprises avaient souscrit à la fibre au 17 juin. C'est important de mettre cela en regard des 1 500 échecs de raccordement recensés. Il faut les relativiser. C'est un nombre important mais ce chiffre représente 1 % seulement du nombre total. Mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas un sujet.

La Présidente précise que c'est peu et beaucoup à la fois. C'est peu par rapport au nombre de prises déployées, mais c'est beaucoup pour ceux qui subissent. Cela reste pour le Syndicat un vrai sujet. L'objectif est bien évidemment que tous les administrés soient raccordés. Il y a des raccordements qui sont vraiment complexes, avec des câbles qui sont en pleine terre, des fourreaux à créer, etc. Le prochain comité de pilotage aura lieu à la rentrée. L'objectif pour les élus est de travailler en amont pour faire remonter les problématiques rencontrées. Sur la commune d'Amboise, il y a une problématique de déploiement. Le travail était mal réalisé. Le SMO est intervenu directement, de façon à faire le lien avec TDF afin de faire en sorte que cela se passe au mieux, car il y avait des tensions.

Hubert AZEMARD indique que la réunion étant à la fin de l'été, tout sera raccordé !

Daniel SANS-CHAGRIN souhaite savoir si le Syndicat dispose de la liste des échecs de raccordement dans chaque commune, ou est-ce que les élus doivent recenser les difficultés rencontrées ?

Olivier LEGROS indique qu'il va apporter une réponse et qu'une carte va être mise à disposition.

La Présidente précise qu'il y a beaucoup d'anticipation et que cela est une bonne chose. À la demande d'Hubert Azemard, une explication est donnée concernant les raccordements complexes.

Régis SOYER indique n'avoir aucune information sur les adresses raccordées de la commune. C'est gênant vis-à-vis de ce problème de raccordement complexe, mais cela va aussi être gênant dans le cadre de l'abandon du cuivre par Orange. Serait-il possible d'avoir une carte recensant les personnes raccordées ?

Olivier LEGROS indique que le Syndicat dispose de l'information mais qu'il faut recueillir le consentement de la personne pour rendre cette information publique. C'est une donnée personnelle. Il faut se poser la question de la finalité. Le SMO préfère mettre à disposition les échecs de raccordement connus.

La Présidente indique que lorsque l'échéance va arriver, il faudra communiquer en indiquant que 2030 marque la fin du cuivre. La communication se fera aussi auprès de personnes qui sont déjà connectées à la fibre, mais cela n'a pas d'importance.

Régis SOYER indique connaître les personnes concernées par un raccordement complexe.

La Présidente explique que le Syndicat a connaissance des raccordements complexes.

Régis SOYER précise qu'il y a des personnes qui n'ont pas demandé un abonnement parce qu'ils n'ont pas de poteau à côté de chez eux et qu'ils ne savent pas.

Olivier LEGROS explique que pour parvenir à considérer qu'il y a un problème, il faut que les administrés aient essayé de s'abonner pour constater s'il y a un problème. L'arrêt du cuivre sera un sujet mais chaque chose en son temps. L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner les gens qui ont exprimé un besoin et pour lesquels il y a eu un échec. Aujourd'hui, si les administrés ayant l'ADSL s'en contentent, cela peut continuer ainsi. Une solution pérenne et fiable sera trouvée au moment où ils voudront s'abonner. Il y a un gros volume de situations à traiter.

Régis SOYER précise que sa peur est de découvrir des raccordements complexes sur le tas.

Olivier LEGROS indique que cela est possible mais que le Syndicat aura l'outil pour les traiter, alors qu'aujourd'hui le SMO traite uniquement les urgences. Demain, le syndicat disposera d'un outil pérenne sur la péréquation tarifaire qui permettra de traiter les problèmes. Demain, le Syndicat n'aura plus de sujets de raccordement complexe, parce qu'ils seront financés par l'évolution tarifaire. Donc, si les problèmes existent aujourd'hui, il ne faut pas les anticiper et traiter les problèmes qui peuvent l'être. Ils sont nombreux.

Régis SOYER indique qu'il faut être plus prosélyte dans le déploiement.

Hubert AZEMARD revient sur ce qui a été dit précédemment et demande à ce que les annonces faites soient validées. 342 000, ce n'est probablement pas, effectivement, la réalité. Ce sera plutôt 334 000. Cette cible sera probablement atteinte à la fin de l'été, avant la prochaine réunion. Donc, à la prochaine réunion, tout le monde sera raccordé.

Olivier LEGROS précise que tout le monde sera probablement éligible.

La Présidente confirme que tout le monde sera éligible et non pas raccordé.

Olivier LEGROS indique qu'il y aura des foyers en jaune. Il y aura des échecs de raccordement. Tout le monde aura été en vert à un moment donné, mais certains seront repassés en jaune parce qu'une difficulté aura été rencontrée.

Hubert AZEMARD précise que certains foyers qui étaient en vert, repassent en rouge.

Olivier LEGROS indique ne pas avoir eu connaissance de ces situations.

Hubert AZEMARD confirme avoir eu connaissance de 3 ou 4 foyers concernés.

Olivier LEGROS confirme ne pas avoir eu connaissance de cette possibilité. C'est peut-être une erreur. Un administré peut repasser en jaune en cas d'échec de raccordement, mais en rouge, c'est étonnant.

Hubert AZEMARD précise que les administrés ont sollicité un abonnement. Quand l'opérateur est venu, il a dit que ce n'était pas possible car le foyer était éloigné de 500 ou 800m de l'armoire.

Olivier LEGROS précise que l'enjeu des réunions publiques avec les communautés de communes est justement d'aller contre ce type de discours.

La **Présidente** indique que cette situation s'est présentée à Amboise. Les administrés et les élus écoutaient le discours de l'entreprise présente sur le terrain, mais cela ne doit pas fonctionner comme ça. C'est le message que le Syndicat veut faire passer. Il faut être très prudent par rapport aux informations qui remontent du terrain.

Ensuite, il est proposé un suivi sur la complétude par commune.

Olivier LEGROS indique que tous les quinze jours, le Syndicat suit l'évolution du pourcentage de communes dans chaque catégorie. Apparaissent les communes qui sont à plus de 95 % de personnes éligibles. Dans la partie basse de l'histogramme, ce sont les quelques communes, il en existe encore, sur lesquels le taux d'éligibilité est encore très modeste. Il y en a six qui sont entre 30 % et 60 %. L'enjeu est que toutes les communes soient éligibles à plus de 97 %, voire très proches de 100 % ou à 100 %. Ce n'est pas gagné pour le 21 septembre, mais c'est l'objectif.

Hubert AZEMARD souhaite savoir quelles sont les communes dont le pourcentage ne bouge pas pendant un mois, deux mois, trois mois ?

Olivier LEGROS répond que les six communes qui n'ont pas bougé sont connues.

Hubert AZEMARD souhaite savoir ce que fait le Syndicat lorsqu'il n'y a pas de mouvement pour une commune pendant deux mois.

Olivier LEGROS répond qu'il est parfois difficile de faire ce constat car chaque prise à un coût humain important : des permissions de voirie, des travaux, etc. Mais aujourd'hui, le délégataire rend éligibles 600 nouveaux foyers chaque semaine. Donc, le nombre de 334 000 prises au rythme de 600 par semaine va être atteint. Chaque commune a les moyens, à travers le tableau de bord mis à sa disposition, de suivre l'évolution sur son territoire.

Marc LEPRINCE indique être à 79,8 depuis longtemps.

Claude BORDIER constate que concernant sa commune, cela ne bouge pas beaucoup. Par contre, quand il regarde dans l'armoire, il a l'impression d'avoir le double de ce qui est dit sur le tableau de bord. La fiabilité de cet indicateur semble un peu douteuse.

Olivier LEGROS fait la distinction entre les prises qui sont construites et les prises qui sont éligibles. Les sous-traitants peuvent avoir posé les boîtiers et raccordés au niveau de l'armoire, mais le délégataire n'a pas forcément fait la recette de l'installation. Par exemple, un immeuble où l'installation a été faite dans les colonnes montantes depuis des mois qui ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient toujours pas éligibles. Une expertise a eu lieu avec Val de Loire Fibre et il a été constaté une non-conformité du travail du sous-traitant. Par conséquent, le sous traitant doit réintervenir. Cela peut prendre du temps. C'est pour cela qu'il y a un décalage. Les prises construites correspondent aux données brutes telles qu'elles sont issues du sous-traitant, et celles qui sont intégrées dans l'IPE sont celles qui ont été testées, approuvées, validées par Val de Loire Fibre. Donc, il y a parfois un décalage de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, entre ce qui est constaté dans l'armoire ou dans les rues et le chiffre des prises éligibles. Mais celles qui ont été construites ont vocation, d'ici quelques semaines, à être intégrées dans l'IPE et les foyers à être rendus éligibles.

Claude BORDIER indique évoquer les abonnements. Le constat fait dans l'armoire est qu'il y a les quatre opérateurs à gauche et à droite les positions individuelles. Dans l'armoire, il y en a bien le double de ce qui est affiché dans le tableau de bord.

Olivier LEGROS précise que les prises peuvent être pré-jarretières ou préaccordées par anticipation d'un abonnement. Mais je ne sais pas répondre plus précisément à votre question. Un déploiement complet a peut être anticipé et n'est pas effectif dans les systèmes d'information.

Claude BORDIER indique que cela est étonnant.

Olivier LEGROS répond que cette situation va être étudiée.

Claude BORDIER affirme être aux alentours de 70%. Cela paraît complètement faux, même si ce n'est déployé que depuis octobre. Cela bouge d'une unité ou deux tous les mois alors que ce n'est pas le cas.

Olivier LEGROS affirme que les agents vont regarder.

Concernant les raccordements complexes, il a été évoqué lors du Conseil syndical du 30 mai dernier la mise en place d'un certain nombre d'instances pour avancer sur ce sujet. Un raccordement est considéré comme complexe dès lors que le sous-traitant constate qu'il ne dispose pas de l'infrastructure qui lui permettrait de tirer le câble. Il n'y a pas de fourreau, il n'y a pas de poteau. Il faut donc construire une infrastructure pour accueillir le câble optique. Cela suppose que le sous-traitant ait bien fait son travail et ait bien indiqué dans son compte rendu d'intervention qu'il ne peut pas procéder au raccordement parce que l'infrastructure n'est pas disponible.

Lorsque ce compte rendu d'intervention a été circonstancié par le sous-traitant d'Orange, SFR, Free ou Bouygues, Val de Loire Fibre met à jour son fichier d'éligibilité et cela a deux conséquences. La personne est considérée comme en situation d'échec pour cause de raccordement complexe dans le fichier d'éligibilité, et le foyer qui était initialement en vert passe en jaune avec un indicateur disant qu'on a rencontré une difficulté technique. Il peut y avoir des erreurs, mais globalement, les foyers et les entreprises qui sont confrontés à ces situations se retrouvent en jaune dès lors que le compte rendu est remonté au niveau de Val de Loire Fibre.

Régis SOYER demande s'il est possible de savoir si le problème se trouve sur le domaine privé ou sur le domaine public.

Olivier LEGROS répond que le sous-traitant doit être capable de cibler le problème. En fonction de l'endroit où la situation bloque, le sous-traitant est capable de savoir si c'est sur la partie privative ou sur la partie publique, et le compte rendu doit être différent selon la nature du blocage.

Le Syndicat récupère ces informations puisque destinataire de ce fichier IPE toutes les semaines. Ce fichier est intégré dans un algorithme et cela va permettre de générer une carte des raccordements complexes qui pourra être mise à disposition. Elle a été fabriquée et est disponible aujourd'hui.

Aujourd'hui, on a un peu près 1 500 raccordements complexes identifiés. L'idée est de ne pas partager cette information.

Le Syndicat va enregistrer un certain nombre de sollicitations qui laissent envisager un raccordement complexe. Il y a deux cas de figure. Dans le cas d'un raccordement complexe, la consigne donnée aux agents est de regarder si la pastille est bien en jaune et s'il s'agit bien d'un cas de raccordement complexe clairement identifié. Si c'est le cas, le Syndicat passe la sollicitation au statut de « raccordement complexe confirmé ». Cela permet d'enrichir la base des sollicitations en conséquence. S'il s'agit d'une présomption mais qu'elle n'a pas été intégrée au niveau du fichier IPE, le Syndicat va demander au particulier ou à l'entreprise de refaire une intervention, ou de laisser un peu de temps, parce que parfois, les personnes en situation d'échec appellent au lendemain de l'échec. Dans ce cas, le dossier doit être traité par le fournisseur d'accès internet et par notre délégataire. L'idée est d'être en capacité de certifier les raccordements complexes au niveau des sollicitations également.

Le Syndicat dispose de ces deux informations, le fichier des sollicitations d'une part et le fichier des raccordements complexes d'autre part. Et c'est à partir de cela, et sur la base des critères qui ont été approuvés en conseil syndical (on priorise les services publics, les entreprises, les gens qui ont un mauvais ADSL), que le SMO va être capable de faire un travail d'analyse.

Régis SOYER indique avoir testé la carte des raccordements complexes.

Olivier LEGROS fait un zoom sur la commune d'Azay-sur-Indre car un certain nombre de raccordements complexes ont été recensés. En parallèle, le Syndicat a accès au niveau de débit ADSL, avec une couche d'information supplémentaire. Par exemple, sur le cœur de ville d'Azay-sur-Indre, on peut penser que l'ADSL est correct. Donc, on ne va pas prioriser ces raccordements complexes. En revanche, ceux pour qui sont loin, à la limite de Chambourg-sur-Indre, par exemple, il y a plus de chance que l'ADSL soit dégradé. C'est un critère pour prioriser le traitement de ces raccordements complexes.

Régis SOYER précise que le message à faire passer est qu'il faut bien demander l'abonnement. Ce message n'est pas passé, c'est-à-dire que les administrés attendent que la fibre arrive chez eux sans rien demander. La demande d'adhésion à un abonnement doit être faite.

Olivier LEGROS indique que cela représente un des enjeux des réunions avec les élus. Chaque mois, le Syndicat va pouvoir établir une liste d'une trentaine de raccordements complexes qui sera soumise à Val de Loire Fibre. Un chiffrage va être établi de façon à pouvoir faire un arbitrage. Le Syndicat dispose d'une enveloppe de 515 000 €. L'idée est de la consommer de manière judicieuse. Un certain nombre de raccordements complexes vont pouvoir être traités selon les critères établis. Avec la cartographie, il est possible de visualiser les agglomérats de raccordements complexes. Du coup, il y a un intérêt pour le délégataire, car si cinq raccordements complexes d'un même quartier sont traités, le coût unitaire est réduit, car cela mobilise les équipes au même endroit pendant un temps donné. Il est envisagé d'aller échanger directement avec les administrés le jour des interventions en proposant un pré-raccordement. Cette procédure va être testée. L'enjeu est de vous rendre compte de ce dispositif lors d'un comité de pilotage qui aura lieu en septembre. Actuellement, 80 situations ont été soumises à Val de Loire Fibre, pour lesquelles le Syndicat attend des chiffrages. En parallèle, ils travaillent sur le financement long terme qui va être lié à une évolution du catalogue de services.

Claude BORDIER souhaite savoir si ces situations peuvent être portées à la connaissance des élus.

Olivier LEGROS confirme qu'il est possible de partager ces 80 situations. Les critères appliqués sont ceux qui ont été définis lors du dernier conseil syndical.

Claude BORDIER indique avoir un cas sur sa commune et être sollicité très régulièrement par les administrés concernés qui peuvent se montrer excédés.

Olivier LEGROS répond être conscient de ces situations. L'idée est de faire la part des choses. Par exemple, quelqu'un qui a un bon ADSL, il lui sera probablement dit de patienter quelques mois. Tandis que quelqu'un qui a un très mauvais ADSL, son raccordement sera prioritaire.

Claude BORDIER comprend mais les administrés en ont assez d'entendre ce discours.

La Présidente propose la solution de l'inclusion numérique financée par le Syndicat.

Claude BORDIER indique que cela a été proposé mais sans succès.

Claude BORDIER précise que certaines personnes sont prêtes à sortir des milliers d'euros pour tirer la ligne sur le domaine public.

Olivier LEGROS indique qu'il est impossible de construire une politique sur cette base.

La Présidente confirme les propos d'Olivier Legros. Il faut s'en tenir aux délibérations votées. S'il y a des changements, cela va être compliqué pour tout le monde. Les problématiques rencontrées sur votre commune vont être analysées et le Syndicat va revenir vers vous.

Nicolas HASLÉ abonde dans le même sens. Il comprend que toutes les situations ne puissent pas être traitées immédiatement et qu'il y ait des délais. Chacun doit pouvoir l'entendre. En revanche, il semble capital qu'il y ait une traçabilité et que la personne qui sollicite la mairie sache que la résolution du problème avance, même lentement. Par rapport à ça, la communication sur le 100 % raccordé alors qu'il y a des cas complexes qui ne permettent pas le raccordement implique des contestations de la part des administrés concernés.

La Présidente rappelle être maire d'une commune donc elle comprend très bien ces propos. Elle indique avoir un discours identique avec les administrés et les élus soit il y aura 100 % du territoire couvert. Il y a des raccordements complexes, particulièrement en ruralité, mais ils seront traités. La Présidente réitère ses propos concernant l'inclusion numérique qui peut éventuellement aider en attendant que la prise soit déployée complètement.

Nicolas HASLÉ indique que cette réponse a été faite, mais cela n'empêche pas d'avoir une traçabilité des demandes de cas complexes et un suivi pour la personne ayant déposé une demande.

Olivier LEGROS répond que le Syndicat va essayer d'améliorer la transmission de l'information. Romain GRIVEAU, qui est notamment à l'origine de la carte, propose de reporter dessus les raccordements priorités. Cela permettra d'avoir de la visibilité sur ce qui a été priorisé et ce qui ne l'est pas. Les élus sont en droit de vérifier la bonne application des critères dans le cadre des relations avec Val de Loire Fibre.

Nicolas HASLÉ indique que pour l'utilisateur il est important de savoir quand est-ce qu'il aura la fibre et non pas s'il a été priorisé.

Olivier LEGROS explique que la réponse à apporter pour les foyers priorités est de six mois à un an.

Nicolas HASLÉ rétorque que c'est du simple au double.

Olivier LEGROS indique ne pas pouvoir préciser ce délai. Le Syndicat a besoin d'avoir les premiers retours d'expérience pour savoir combien de temps ça prend. Lorsque les administrés sollicitent le Syndicat la réponse apportée est la suivante « si vous êtes priorisés, cela prendra de six mois à un an, et si vous n'êtes pas priorisés, ce sera avant fin 2025. »

La Présidente précise que c'est ce qui a été voté lors du dernier conseil syndical.

Olivier LEGROS rapporte un commentaire de Michel GUIMONET qui fait référence aux outils que l'on met à disposition sur la zone d'initiative publique, comparés à ceux dont il dispose sur la commune de Romorantin, notamment, où c'est Orange qui déploie. Il remercie le Syndicat d'avoir mis des outils d'information plus fins à disposition que ceux que propose Orange sur les zones d'initiative privées.

Pierre SOLON indique que dans les critères définis, la qualité de l'ADSL détermine qui est priorisé. Il a récemment reçu un avis d'Orange qui dit qu'en 2026 ou 2027, le cuivre sera supprimé. C'est peut-être

aussi une chose à prendre en compte, si l'information est transmise suffisamment en amont évidemment.

Olivier LEGROS précise qu'il a été considéré que, dans la mesure où cela interviendrait au-delà de la mise en place du dispositif pérenne, il ne fallait pas en tenir compte aujourd'hui. Cela interviendra au plus tôt au 1^{er} janvier 2027. Le Syndicat tient compte de la qualité réelle de l'ADSL aujourd'hui et pas du fait que le cuivre va être arrêté.

Pierre SOLON évoque cette situation pour ceux qui ont reçu un avis plutôt pour 2025 ou 2026.

Olivier LEGROS affirme qu'aucune commune ne s'arrêtera avant le 1^{er} janvier 2027.

La Présidente indique que le délai sera respecté.

Régis SOYER interroge si dès qu'une situation est signalée par un sous-traitant comme non raccordable, les gens passent en jaune ?

Olivier LEGROS précise que dès que l'information a été mise dans un rapport et qu'il a été interprété comme il se doit, le foyer passe en jaune.

Régis SOYER demande si après, sur cette carte-là, lorsque les cas jaunes sont priorisés pour être transformés en vert ?

Olivier LEGROS répond par la négative mais le Syndicat va essayer de voir comment cela peut être ajouté. Mais la carte est déjà à disposition.

Régis SOYER confirme que la carte est bien, mais dès que la situation est remontée et considérée, il faudrait qu'elle soit visualisable.

Olivier LEGROS tempore en indiquant que cette information va finir par être publique et du coup, un voisin peut se demander pourquoi son voisin a été priorisé et pas lui.

Régis SOYER précise qu'il faudrait rendre cette information disponible mais uniquement pour les élus.

La Présidente pense qu'à la fin du déploiement de la fibre, justement avec les priorités qui ont été définies, il risque d'y avoir des personnes qui se demandent pourquoi ils n'ont pas été priorisés. Mais à un moment donné, il faut prendre des décisions. Elles vont être prises selon ce qui a été voté par le Conseil et de façon transparente. Si sur votre territoire, il y a des cas désespérés, il faut les faire remonter, mais il faudra faire des choix.

Régis SOYER souhaite que ces cas soient tous bien identifiés.

Olivier LEGROS va tenter de mieux partager l'information au fur et à mesure de la progression.

La Présidente précise qu'au sujet des thèmes abordés lors des rencontres avec les EPCI, une thématique Smart va être ajoutée.

Il y a différents sujets qui vont être traités sur le déploiement et l'exploitation du réseau fibre : ce qu'il reste à faire en vue de la complétude, les raccordements complexes qui constituent un vrai sujet, la commercialisation, les logements neufs, parce que ça n'a pas toujours été facile sur tous les territoires, les fiches qui sont mises à la disposition des communes, car malgré la communication mise en place avec les lettres d'information, les newsletters, etc., toutes les mairies ne sont pas informées, les besoins de reprise de travaux, bien évidemment, parce que là aussi, il y a un vrai sujet,

comment signaler les problèmes, une fois de plus communiquer vis-à-vis des élus directement pour savoir comment ils doivent procéder.

Il y a déjà des dates prévues. Le Syndicat s'adapte aux desiderata des communautés de communes, soit des bureaux, soit des conseils communautaires. Il ne faut pas hésiter à communiquer les dates de ces instances. Neuf dates sont déjà arrêtées.

En ce qui concerne la communication, de nouvelles fiches sont en ligne. Les quatre dernières fiches ont été mises en ligne le 17 juin. La prochaine newsletter va bientôt sortir. Les retombées presse de l'événement de Candé du 3 juillet sont accessibles sur l'espace membre. Le Syndicat est à votre disposition pour vous former à l'espace membre. Il y a peu d'élus qui vont sur cet espace membre alors que c'est une mine d'informations. Vous êtes membres du SMO et notre relais sur les territoires.

Olivier LEGROS indique qu'il ne faut pas hésiter à lui envoyer un mail en disant « je suis candidat pour une formation sur l'espace membre » de façon à ce que, sur cette base-là, soit organisé les temps de formation. Hubert AZEMARD a testé cette formation qui a été améliorée grâce à ses remarques. La liste des situations à prioriser au niveau des raccordements complexes à vocation à être mise sur l'espace membre qui est un espace qui est réservé aux élus et qui n'est pas public.

Point WIFI Événementiel

Aurélié BOISSIER indique que le programme de l'année 2024 a été présenté. Le fait majeur est qu'il était prévu de proposer le WiFi public sur le festival Avoine Zone Groove, à la demande des organisateurs du festival, et qu'il y a eu un incident sur le réseau lors de l'événement qui a grandement affecté l'accès aux services, pas seulement sur le festival, mais sur l'ensemble du réseau Val de Loire WiFi public. L'accès au service était quasi impossible. Le rétablissement du service a été fait lundi en fin de matinée. Depuis, le service fonctionne. L'ensemble des gestionnaires de sites ont été informés de cet incident et du rétablissement du service.

Olivier LEGROS précise qu'il s'agit d'une action malveillante appelée déni de service, qui a impacté l'organe central du réseau WiFi public. Le prestataire avait une solution de secours qui a permis de rétablir le service, mais l'équipement nominal est toujours en défaut et inaccessible. Notre prestataire, QoS Telecom, a eu le bon réflexe et il l'a fait relativement rapidement. C'était une manière aussi de tester sa réactivité. Mais pendant plus de 48 heures, en plein week-end, le réseau WiFi a été indisponible sur l'ensemble du territoire. Il y a donc des campings, des hébergements, des châteaux, le château d'Amboise, le château de Chaumont, qui ont été impactés. Le point intéressant est qu'il y a eu une bonne réactivité du prestataire et qu'il a réussi à trouver un correctif rapidement pour rétablir le service.

Aurélié BOISSIER donne de la visibilité sur l'état du déploiement des bornes WiFi, tant sur le territorial que sur le touristique. Au 1^{er} juin 2024, 369 sites sont déployés, 890 bornes sont installées, avec un objectif, qui paraît atteignable pour la fin de l'année, d'environ 1 000 bornes installées. Le Syndicat est dans la phase où le déploiement s'effectue sur les derniers sites touristiques, puisque le dispositif de subvention s'éteint en fin d'année. Il faut faire passer le message si des sites touristiques indebités sont intéressés. Le déploiement du Wifi territorial sur des communes qui se sont déclarées intéressées par l'installation de la borne continue.

La Présidente remercie Aurélié et communique les prochaines dates des instances et événements planifiés :

Les Conseils syndicaux sont prévus le 16 octobre à 15 heures à Tours et le mercredi 11 décembre à 9h30 à Blois.

Les bureaux sont prévus le 26 septembre à 9h30 à Blois et le 26 novembre à 9h30 à Tours.

Les événements de prise en main de l'espace membre avec des rendez-vous en cours de calage, et des points d'étapes du Smart City tour qui est prévu le 3 décembre au château de Blois.

Olivier LEGROS précise que le prochain Conseil syndical se tiendra pour la première fois, rue Étienne Pallu, au centre-ville de Tours. Olivier remercie les élus d'anticiper un éventuel problème de stationnement.

La Présidente clotûre ce Conseil syndical et remercie l'ensemble des élus pour leur présence et leurs interventions.

La Présidente,
Sylvie GINER



Le secrétaire de séance,
Hubert AZEMARD

